



## LOGOS DES ORGANISATIONS ADHÉRANT À LA DÉMARCHE

### Les Organismes de Sélection Porcine



### Les Centres d'Insémination Artificielle



## ENGAGEMENT QUALITE SANITAIRE FRANCE

### Engagement des OSP dans le contrôle vis-à-vis de l'*Actinobacillus pleuropneumoniae* porcin (App) dans les élevages de sélection et de multiplication

Les OSP signataires s'engagent à mettre en œuvre le plan de surveillance de l'App présenté ci-dessous dans les élevages de sélection et de multiplication.

	Fréquence	Protocole
Surveillance clinique de tous les sérotypes d'App	Trimestrielle	Visite trimestrielle du vétérinaire sanitaire
Surveillance à l'abattoir de tous les sérotypes d'App	Semestrielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle de 40 poumons minimum</li> <li>• Observation des lésions de pleurésie et des abcès pulmonaires</li> <li>• Poumons avec foyers de nécrose/abcès / hémorragies évocatrices d'App : examen bactériologique avec recherche d'App</li> </ul>
Surveillance sérologique des sérotypes 2 et 1-9-11 d'App	Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 30 animaux âgés de 140 à 160 jours</li> <li>• Sérum</li> <li>• Sérologie sérotype 2 et sérotype 1-9-11</li> </ul>



## Engagement des OSP à respecter le plan de surveillance du SDRP dans les élevages de sélection et de multiplication

Les OSP signataires s'engagent à mettre en œuvre le plan de surveillance du SDRP présenté ci-dessous dans les élevages de sélection et de multiplication\*

Catégorie d'élevages	Zone non à risques	Zone à risques <i>liés aux :</i> - Statut officiel de la zone - Niveau de risque estimé par l'OSP
Naisseur engraisseur	<ul style="list-style-type: none"> <li>15 truies/trimestre</li> <li>10 issus/trimestre de 130 jours d'âge minimum</li> <li>Analyse sur pool de 5</li> <li>Sérum</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>15 truies/trimestre</li> <li>5 issus/bande de 130 jours d'âge minimum (maximum toutes les 3 semaines)</li> <li>Analyse sur pool de 5</li> <li>Sérum</li> </ul>
Engraisseur	<ul style="list-style-type: none"> <li>15 issus/trimestre de 130 jours d'âge minimum</li> <li>Analyse sur pool de 5</li> <li>Sérum</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>15 issus/trimestre et dans l'intervalle 5 issus/bande (maximum toutes les 3 semaines) de 130 jours d'âge minimum</li> <li>Analyse sur pool de 5</li> <li>Sérum</li> </ul>
Naisseur <i>vente 8 kg ou 25 kg</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>15 truies/trimestre</li> <li>Analyse sur pool de 5</li> <li>Sérum</li> </ul>	

\* Pour la multiplication, ce plan de surveillance ne concerne que les élevages ayant un statut SDRP négatif



## Engagement des OSP et des CIA porcins dans le contrôle vis-à-vis du SDRP des verrats d'IA

Les Centres d'Insémination Animale sont tous agréés par l'Administration (DDPP) prouvant qu'ils conduisent leurs quarantaines en tout plein-tout vide et qu'ils répondent aux règles de biosécurité décrites dans le **Décret du code rural n° 2007-818 du 11 mai 2007 relatif aux agréments sanitaires des activités de reproduction animale et aux règles sanitaires relatives à ces activités et l'Arrêté du 31 juillet 2007 relatif à la pratique de l'insémination dans le cadre de la monte publique dans l'espèce porcine.**

Les OSP et CIA signataires s'engagent à mettre en œuvre le plan de surveillance du SDRP présenté ci-dessous pour tous les verrats entrant en CIA

Elevages fournisseurs	
Elevages situés en France et adhérent à un OSP agréé en France	Elevages situés hors de France ou non adhérent à un OSP agréé en France
Animal issu d'un <b>site d'élevage négatif</b> selon les règles de la charte EQS des élevages de sélection et de multiplication sur truies et issus depuis au moins <b>3 ans, ou sa création ou après dépeuplement-repeuplement total</b>  <b>Absence de vaccination SDRP</b> des truies et des porcelets depuis au moins 3 ans.	<b>Soit</b> Animal issu d'un <b>site d'élevage négatif</b> selon l'historique de contrôles du SDRP sur truies et issus depuis <b>au moins 3 ans ou sa création ou après dépeuplement-repeuplement total</b>  <b>Absence de vaccination SDRP</b> des truies et des porcelets depuis au moins 3 ans  <b>Soit</b> Animal issu d'un site d'élevage négatif  Absence de vaccination SDRP des truies et des porcelets depuis au moins 3 ans  <b>60 sérologies en 1 fois sur des truies de différents rangs de portées datant de moins de 30 jours</b> puis passage au contrôle trimestriel selon les règles de la charte EQS des élevages de sélection et de multiplication.  Pour les animaux issus d'un site d'engraissement (Station,...), <b>60 sérologies de moins de 30 jours</b> puis passage au contrôle trimestriel selon les règles de la charte EQS des élevages de sélection et de multiplication.
Pré-quarantaines et quarantaines en France	
Elevages situés en France et adhérent à un OSP agréé en France	Elevages situés hors de France ou non adhérent à un OSP agréé en France
<b>2 sérologies individuelles séparées de 21 jours minimum et la 2<sup>ème</sup> sérologie respectant un délai minimum de 15 jours après l'entrée du dernier verrat en quarantaine.</b>  Tout résultat confirmé positif sur au moins un animal d'un lot en quarantaine conduit à l'élimination de tous les animaux présents dans la quarantaine.	<b>2 sérologies individuelles séparées de 21 jours minimum et la 2<sup>ème</sup> sérologie respectant un délai minimum de 15 jours après l'entrée du dernier verrat en quarantaine.</b>  <b>et</b> <b>PCR individuelle sur sang minimum 21 jours après l'entrée du dernier verrat en quarantaine.</b>  Tout résultat confirmé positif sur au moins un animal d'un lot en quarantaine conduit à l'élimination de tous les animaux présents dans la quarantaine.
Les techniques sérologiques et PCR utilisées sont celles permettant de détecter toutes les souches de SDRP connues le jour de l'analyse.	
Centres de collecte en France	
Tous les verrats présents sur le site sont au minimum contrôlés en sérologie individuelle SDRP une fois par trimestre avec un échantillon mensuel.	